

Règlement de manoeuvre de l'artillerie antiaérienne

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Titre(s) : Règlement de manoeuvre de l'artillerie antiaérienne . troisième série, titre xx-a organisation et mise en oeuvre du groupe d'obusiers de 105 tracté : approuvé le 7 novembre 1955 sous le n° 10394/E.M.A./3/E.G. / Ministère de la Défense Nationale ; Secrétariat d'Etat à la Guerre ; Etat-Major de l'Armée

Auteur(s) : France Ministère de la défense 1936-....

Autre(s) responsabilité(s) : France, Secrétariat d'Etat aux forces armées (Guerre) 1942-1958 - Éditeur scientifique

France, État-major de l'armée de terre - Éditeur scientifique

Editeur, producteur : Paris : Limoges : Nancy : Charles-Lavauzelle, 1956

Description matérielle : 1 vol. (94 p.) : planches h. t. ; 21 cm

Sujet - Collectivité : France Armée. -- Artillerie -- Règlements

Sujet - Nom commun : Artillerie antiaérienne -- Règlements